



I SOCIETE NATIONALE POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX (SNDA)

Association reconnue d'utilité publique

Mairie de Vincennes
94300 Vincennes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Société Nationale pour la Défense des Animaux** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, sur :

- les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans la note « Principes généraux – Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels ; et
- la note « Notes relatives aux postes de bilan - Fonds propres » de l'annexe des comptes annuels explicitant la raison pour laquelle l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2024 figure en instance d'affectation au 31 décembre 2025.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2026

Le commissaire aux comptes

BM&A

Yukiko Legrand

Yukiko Legrand

États financiers

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	55 845		55 845	55 845
Constructions	439 578	- 59 931	379 647	396 543
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	82 405	- 28 623	53 782	61 523
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	577 829	- 88 555	489 274	513 911
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	171 728		171 728	176 728
Autres Créances	1 324		1 324	1 236
Charges constatées d'avance	2 545		2 545	
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	574 956		574 956	711 762
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 955 978		2 955 978	2 850 826
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	3 706 531		3 706 531	3 740 552
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	4 284 359	- 88 555	4 195 804	4 254 463
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	63 515	63 515
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	3 592 965	3 592 965
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter	371 051	
Excédent ou déficit de l'exercice	- 52 383	371 051
Situation nette (sous total)	3 975 149	4 027 531
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	3 975 149	4 027 531
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	171 729	176 729
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	171 729	176 729
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18 483	18 009
Dettes des legs ou donations	3 161	3 161
Dettes fiscales et sociales	17 770	29 033
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 513	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	48 927	50 203
Ecarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	4 195 804	4 254 463
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	48 927	
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
				<i>Dont ventes de dons en nature</i>
Ventes de prestations de service				
				<i>Dont parrainages</i>
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation		6 800	- 6 800	- 100
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels	22 904	21 732	1 172	5
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie	2 180	558 787	- 556 607	- 100
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 674	- 1 674	- 100
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	200 000		200 000	
Utilisations des fonds dédiés	5 000		5 000	
Autres produits	5 127	2	5 125	266 915
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	235 210	588 995	- 353 785	- 60
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1) (2)	149 550	126 953	22 598	18
Aides financières	49 712	43 185	6 527	15
Impôts, taxes et versements assimilés	1 576	3 372	- 1 795	- 53
Salaires	73 466	43 670	29 796	68
Cotisations sociales	22 974	10 270	12 704	124
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 637	25 110	- 472	- 2
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	363	64	299	468
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	322 279	252 623	69 656	28
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 87 069	336 372	- 423 441	- 126
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	40 667	41 041	- 374	- 1
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	40 667	41 041	- 374	- 1
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	40 667	41 041	- 374	- 1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 46 403	377 413	- 423 815	- 112

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 980	6 361	- 381	- 6
Total des produits (I + III + V)	275 877	630 036	- 354 159	- 56
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	328 259	258 984	69 275	27
EXCEDENT		371 051	- 371 051	- 100
DEFICIT	- 52 383		- 52 383	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 4195804.48 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -52382.6 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Article 1

L'association dite : Société Nationale pour la Défense des Animaux, ayant pour sigle S.N.D.A., fondée en 1972, a pour but principal :

- de protéger, de défendre les animaux, de lutter contre toute souffrance qui leur est infligée et d'assurer l'éducation du public en ce sens ;
- d'étendre son action sur tout le territoire français, ainsi que dans les autres pays ;
- d'œuvrer pour que la législation et la réglementation existante protégeant les animaux soient respectées, d'intervenir pour que de nouveaux textes législatifs et réglementaires protégeant les animaux soient promulgués ;
- d'informer le public et d'assister les personnes qui sollicitent ses conseils.

Elle peut adhérer ou collaborer avec toute organisation française et d'autres pays poursuivant le même objectif. Elle peut recevoir adhésion de ces mêmes organisations.

Sa durée est illimitée.

Article 2

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- publications diverses, journaux, pétitions, tracts, affiches... ;
- organisation et participation à des expositions, manifestations, conférences, congrès, déplacements relatifs au but poursuivi par l'association, tant en France que dans les autres pays
- articles, communiqués, publicités dans la presse, communications à la radio et à la télévision ;
- interventions auprès des élus, des pouvoirs publics et de toutes instances judiciaires ou administratives ;
- campagnes auprès du public par tous moyens légaux ;
- attribution de prix et récompenses à des personnes ou associations ayant mené des actions approuvées par l'association.

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022) et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (Modifié par l'article 5 du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023)

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 an
- * Gros oeuvre 40 ans
- * Facades, étanchéité : 20 ans
- * Installations générales et électriques : 15 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

VMP

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition (converties en euros au cours du jour pour les VMP en devises).

Elles font, en cas de nécessité, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés (convertis au cours de clôture pour les VMP en devises).

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode du PEPS (Premier entré, premier sorti).

Pour les valeurs mobilières de placement qui sont couvertes par des dérivés, il est tenu compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur l'instrument financier adossé dans le calcul des éventuelles dépréciations.

Engagements de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

À compter de l'exercice 2025, l'association a décidé de mentionner dans ses annexes les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2025, le montant total de l'engagement de retraite s'élève à 3 597.31 €.

Le calcul de cet engagement prend en compte :

- Les dispositions du droit de travail
- Un faible turn-over du personnel
- Les données statistiques issues de la table de mortalité de l'INSEE 2025
- L'hypothèse d'un départ à la retraite à l'âge de 60-67 ans
- L'application d'un taux de charges sociales et sociales de 45%
- La prise en compte d'un taux d'actualisation de 3.60 %

Changement de méthode comptable

L'association a appliqué, à compter de l'exercice clos le 31/12/2025, les nouvelles dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que du règlement ANC n°2023-03, modifiant le règlement ANC n°2018-06.

Ces règlements ont principalement conduit à une nouvelle présentation du bilan et du compte de résultat, sans modification des principes comptables appliqués antérieurement.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas eu d'impact sur le résultat, la situation financière ni le patrimoine de l'association, mais uniquement sur la présentation des états financiers.

La principale modification consiste en une nouvelle définition du résultat exceptionnel, qui correspond désormais aux produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels. Ainsi, les cessions d'immobilisations détenues en propre ou reçues par legs ou donations sont comptabilisées en résultat d'exploitation à compter du 1er janvier 2025.

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, l'association a procédé à la vente de ses anciens locaux situés au 80 boulevard de Reuilly à Paris 12, qui a généré une plus-value de cession de 200 k€

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	55 845					55 845	
Constructions	563 371				123 793	439 578	
Constructions sur sol propre	551 007				123 793	427 214	
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	12 364					12 364	
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	82 405					82 405	
Installations générales, agencements, aménagements divers	75 391					75 391	
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 015					7 015	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	701 621				123 793	577 829	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Sous-total							
Total	701 621				123 793	577 829	

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	166 828	16 896	123 793	59 931
Constructions sur sol propre	157 175	16 002	123 793	49 384
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	9 653	894		10 548
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	20 882	7 741		28 623
Installations générales, agencements, aménagements divers	15 022	7 201		22 223
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 861	540		6 401
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	187 710	24 637	123 793	88 555
Total	187 710	24 637	123 793	88 555
(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI				

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	175 597	175 597	
Créances clients			
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés			
Créances sociales	809	809	
Personnel et comptes rattachés	809	809	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	22	22	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	22	22	
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	172 221	172 221	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations	171 728	171 728	
Débiteurs divers	493	493	
Charges constatées d'avance	2 545	2 545	
Total	175 597	175 597	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir				
Clients - Factures à établir				
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir				
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	177	119	58	49
Total	177	119	58	49

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	63 515			-	-			63 515
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecart de réévaluation	-							-
Réserves	-							-
Report à nouveau	3 592 965							3 592 965
Excédent ou déficit de l'exercice						52 383	51 529	52 383
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter	371 051							371 051
Situation nette	4 027 531	-	-	-	-	52 383	51 529	3 975 148
Fonds propres consommables	-							-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
TOTAL	4 027 531	-	-	-	-	52 383	51 529	3 975 148

Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter" correspond à l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont l'affectation n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes par omission matérielle.

Fonds reportés et Fonds dédiés

Fonds reportés

	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs ou donations	176 729		5 000	171 729
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit				
Total	176 729		5 000	171 729

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée "Fonds reportés liés aux legs ou donations" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds reportés".

Ces sommes inscrites au passif en "Fonds reportés liés aux legs ou donations" sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du leg ou de la donation dans le compte "Utilisations de fonds reportés".

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 483	18 483		
AUTRES DETTES	30 444	30 444		
Dettes sur legs ou donations	3 161	3 161		
Dettes sociales	11 567	11 567		
Personnel et comptes rattachés	5 246	5 246		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 322	6 322		
Dettes fiscales	6 202	6 202		
Impôts sur les bénéfices	5 980	5 980		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	222	222		
Autres	9 513	9 513		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes	9 513	9 513		
Produits constatés d'avance				
Total	48 927	48 927		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	9 630	13 719	- 4 089	- 30
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer	5 246	6 687	- 1 441	- 22
Organismes sociaux - Charges à payer	1 702	1 961	- 259	- 13
Etat - Charges à payer				
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers	9 513		9 513	
Total	26 091	22 367	3 723	17

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	2 545	2 545		
Total	2 545	2 545		

Notes relatives au compte de résultat

Legs, donations et assurances vie

	Montant brut
PRODUITS	2 180
Montant perçu au titre d'assurances-vie	16
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	2 163
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total	2 180

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires CAC

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 040	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	5 040	

Résultat financier

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts de produits assimilés	40 667	41 041	- 374	- 1
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	40 667	41 041	- 374	- 1
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	40 667	41 041	- 374	- 1

Contributions volontaires en nature

La Président,la Trésorier et les autres administrateurs de l'association exercent leurs fonctions à titre bénévole. La valeur de ces contributions n'a pas été valorisée dans les comptes de l'exercice, celle-ci étant jugée non significative au regard de l'activité de l'organisation

Autres informations

Tableau des effectifs

	Exercice N
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	
Cadres	
Agents de maîtrise et techniciens	
Ouvriers	3
Total	3

Informations sur les dirigeants

Rémunération allouée aux dirigeants

Au sein de l'Association, le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle. Il est précisé qu'aucun des administrateurs n'est rémunéré

Engagements reçus

À la clôture de l'exercice, un legs (actif) a été accepté par délibération du Conseil d'Administration du 14 janvier 2026, pour une valeur de 43 295,25 €.

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CRDO)

1- GENERALITES

➤ Missions sociales

1.1-Missions sociales réalisées en France par l'organisme :

- la SNDA intervient auprès des parlementaires pour faire évoluer la loi en faveur des animaux
- elle mène des actions en justice (procès) pour lutter contre les maltraitances infligées aux animaux
- elle aide financièrement de petites associations ou protectrices de terrain en prenant en charge les frais pour stériliser/ identifier et soigner des chats errants afin d'éviter la prolifération
- elle règle une pension de chats qui à la base étaient des chats errants afin qu'ils puissent couler des jours heureux, ainsi qu'un âne Paradis de Maillet sans oublier bien-sûr la présence de quelques chats dans ses locaux.

1.2 -Missions sociales réalisées en France ou à l'étranger par le biais d'une autre association (versements à d'autres organismes) :

La SNDA contribue financièrement :

- pour apporter des soins vétérinaires aux animaux (stérilisations et soins) par le biais d'association comme Guadeloupe Animaux
- pour contribuer à l'aide alimentaire des Bonobos du sanctuaire Lola Ya Bonobo au Congo
- pour lutter contre la corrida par le biais de No Corrida

➤ Ressources et moyens

Les ressources de l'exercice proviennent de legs, assurances vies, dons et produits financiers.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

➤ Cadre légal de référence

Le CER a été établi conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, selon les modalités du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

➤ Règles et méthodes comptables

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

➤ Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres ressources.

Les missions sociales sont financées par les ressources issues de l'appel à la générosité du public (legs et dons), et si besoin, par prélèvement sur le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Les éventuelles dépenses liées aux frais de recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité du public non affecté de l'exercice.

Les frais de fonctionnement qui ne sont pas financés par d'autres produits de l'association sont financés par la générosité du public de l'exercice ou par les ressources restantes disponibles en début d'exercice.

3- LES RESSOURCES

➤ **Ressources collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons spontanés et de legs.

➤ **Formes d'appel à la générosité du public**

L'association dispose bulletin en ligne sur le site de l'association pour verser des dons par chèques ou par virements ;

➤ **Détail des ressources collectées prises dans leur ensemble.**

- **Ressources collectées auprès du public**

Elles sont constituées des dons et legs.

- **Autres ressources**

Elles sont constituées uniquement des produits financiers afférents aux placements de trésorerie issus des dons et legs.

➤ **Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées**

- **Principe d'affectation des produits financiers**

Les produits financiers sont affectés en « autres produits liés à l'appel à la générosité du public.

4- LES EMPLOIS

➤ **Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice**

- **Missions sociales réalisées en France**

Les missions sociales réalisées comprennent le temps passé par les salariées de l'association à hauteur de 50 %, des honoraires juridiques d'avocats pour les procédures en constitution de partie civile dans les procédures pénales à l'encontre des prévenus d'actes de cruauté et de maltraitances envers les animaux et nos frais pour la réalisation de nos actions directes (Vétérinaires, frais de clinique, nourriture etc.) et les aides versées à d'autres associations.

- **Les frais de fonctionnement**

Ces frais regroupent :

- Les frais de fonctionnement courants (Fournitures, assurances, charges de copropriété, amortissements de notre siège social, logiciel Elogie pour la gestion des adhérents, honoraires d'expert-comptable et du commissaire aux comptes etc.)
- La quote-part salariale des collaborateurs qui ne sont pas liés à la réalisation des missions sociales en France.

Compte de résultat par origine et destination				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	265 751	265 751	621 560	621 560
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	25 084	25 084	580 519	580 519
- Dons manuels	22 904	22 904	21 732	21 732
- Legs, donations et assurances-vie	2 180	2 180	558 787	558 787
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	240 667	240 667	41 041	41 041
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 127	-	1 676	-
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	5 127		1 676	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	-	6 800	-
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 000	5 000	-	-
TOTAL	275 878	270 751	630 036	621 560
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	177 842	177 842	132 281	132 281
1.1 Réalisées en France	177 842	177 842	132 281	132 281
- Actions réalisées par l'organisme	128 130	128 130	89 096	89 096
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	49 712	49 712	43 185	43 185
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	144 437	144 437	120 352	120 342
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	5 980	-	6 361	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	-	-
TOTAL	328 259	322 279	258 994	252 623
EXCEDENT OU DEFICIT	- 52 383	- 51 529	371 042	368 937
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU	-	-	-	-
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE	-			
DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-	-	-
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	-	-

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATIONS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1- MISSIONS SOCIALES	177 842	132 281
1.1 Réalisées en France	177 842	132 281
- Actions réalisées par l'organisme	128 130	89 096
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	49 712	43 185
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	144 437	120 342
TOTAL DES EMPLOIS	322 279	252 623
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	- 51 529	368 937
TOTAL	270 750	621 560

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PULIC	265 751	621 560
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 dons, legs et mécénat	25 084	580 519
- Dons manuels	22 904	21 732
- Legs, donations et assurances-vie	2 180	558 787
- Mécénat	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	240 667	41 041
TOTAL DES RESSOURCES	265 751	621 560
2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 000	-
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	270 751	621 560

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PULIC EN DEBUT D'EXERCICE	3 508 253	3 114 206
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	- 51 529	368 937
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du pulic de l'exercice	24 637	25 110
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PULIC EN FIN D'EXERCICE (HORS	3 481 361	3 508 253

Autres informations

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-
- Réalisées en France		
- Réalisées à l'étranger		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		-
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		-
TOTAL	-	-

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-
- Bénévolat		
- Prestations en nature	-	-
- Dons en nature	-	-
TOTAL	-	

FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	-	-
(+) Utilisations	-	-
(-) Reports	-	-
FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	-



11 rue de Laborde • 75008 Paris
+33(0)1 40 08 99 50 • www.bma-groupe.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 €
RCS Paris 348 461 443

